

**Compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire
En date du 18 décembre 2009**

Séance du dix huit décembre 2009,

Le onze décembre deux mil neuf, convocation du Conseil Communautaire a été adressée individuellement à chaque délégué titulaire et suppléant pour le dix huit décembre deux mil neuf à 18 heures 30, date à laquelle le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Serge MACUDZINSKI, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 12 VOTANTS : 15

Étaient présents : Messieurs, MACUDZINSKI, DARSONVILLE, LEFEVRE, TANGUY, EUVERTE, ROTH , BEGHIN, VACHER, Madame VOLLEREAU, membres titulaires. Messieurs BLANCHARD (parti à 19h00), DAUBRESSE, Madame SVITEK membres suppléants

Absents représentés : Monsieur BESSET par Monsieur ROTH, Monsieur DION par Madame VOLLEREAU, Monsieur PARENT par Madame SVITEK, Mme PELFORT par M.EUVERTE.

Absent excusé : Monsieur BLARY

Secrétaire de séance : Monsieur DARSONVILLE.

☺ ☺ ☺

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Président procède à l'appel.

A l'unanimité, Monsieur DARSONVILLE est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

 Choix du prestataire concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Président rappelle que la Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le 17 décembre 2009 était présidée par Monsieur DARSONVILLE. La commission a étudié le rapport d'analyse des offres élaboré par le cabinet mandaté à cet effet suite aux propositions faites par les entreprises.

6 entreprises avaient retiré un dossier de candidature, 4 ont fait une proposition : SITA, ISS, Veolia Propreté, SEPUR.

Le rapport d'analyse est commenté notamment sur ces aspects relatifs aux tranches fermes et tranches conditionnelles comme le passage éventuel en mono-flux tel qu'envisagé par le SMVO. Tant les prestations que les prix proposés pour chacune d'entre-elles un nombre de points est attribué. C'est la Société Veolia Propreté qui obtient le plus grand nombre de points. C'est cette entreprise que propose de retenir la Commission d'Appel d'Offre.

Concernant les encombrants Monsieur ROTH rappelle que les D3E ne seront pas ou plus ramassés.

Monsieur le président rappelle que cela est maintenant interdit par la législation c'est pourquoi un travail avec la future recyclerie est prévu. En attendant les D3E sont collectés en déchetterie ou doivent être repris, obligatoirement, par les fournisseurs lors de l'achat d'un nouvel appareil de même type.

Monsieur DARSONVILLE précise que les D3E sont souvent retrouvés dans les rues ou les forêts car les gens ne savent pas quoi en faire.

Il est précisé que le ramassage des encombrants sur rendez-vous permet, dès la prise de contact avec la plate-forme téléphonique d'orienter le demandeur vers telle ou telle solution en fonction des objets à collecter. Les expériences faites dans d'autres collectivités ont prouvé, jusqu'à présent, que le tonnage de déchets collectés de ce type était en forte diminution avec ce système. Il est rappelé que la cotisation, par habitant, aux déchetteries est la même que l'on utilise ou non ses services.

Madame SVITEK intervient pour qu'un travail important de communication soit effectué envers les habitants pour les informer des nouvelles dispositions prévues dans le marché de collecte.

Monsieur DARSONVILLE revenant sur les nouveautés précise que les déchets verts seront désormais ramassés le mercredi après midi. L'optimisation du matériel et la réorganisation des équipes permettant une économie importante sur ce type de collecte.

Monsieur le Président revient sur la remarque de Madame SVITEK et tient, lui aussi à insister sur la nécessité d'une campagne d'information auprès de la population de la communauté de communes.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil le choix de l'entreprise chargée de la collecte des déchets ménagers pour les 6 ans à venir.

Le conseil communautaire retient à l'unanimité la Société Veolia Propreté conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offre.

Choix du cabinet d'étude pour la création du réseau transport

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur LEFEVRE, Vice-président en charge des transports.

Avant toutes choses, Monsieur LEFEVRE tient à préciser que le choix du cabinet en charge de l'étude transport s'est effectué parmi 6 entreprises différentes et que lors du choix les élus de Pierre Sud Oise étaient majoritaires au sein de la commission constituée à cet effet.

Sur les 6 postulants seulement 3 se sont présentés à l'entretien. C'est le cabinet ERAA Transport associé au cabinet SP2000 pour les aspects juridiques qui a été retenu. Le choix de ce cabinet s'est essentiellement fait sur l'expérience qu'il a acquise en ce domaine et sur les moyens qu'il compte mettre à disposition pour cette étude.

Monsieur le Président remercie Monsieur LEFEVRE et tient à rappeler qu'aucun choix n'est encore arrêté quant au type de gestion. C'est l'étude engagée qui permettra de se déterminer. La commande faite au bureau d'étude doit tenir compte d'une éventuelle évolution du réseau à l'avenir.

Le Conseil prend acte du choix du cabinet ERA-Transports/SP 2000.

Demande de subvention de la DGE

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil d'un courrier de Monsieur le Préfet, parvenu il y a 3 jours et demandant aux collectivités de délibérer sur leurs dossiers « Dotation Globale d'Équipement » avant le 31 janvier dernier délai.

Il informe le conseil que les services ont établi plusieurs dossiers qu'il est nécessaire de valider, 3 seulement étant retenus par les services de l'Etat. Ceux-ci concernent les travaux du siège (travaux extérieurs et intérieurs), l'acquisition de matériel informatique pour permettre la mise en place du projet « Osiril » sur la communauté de communes (cadastre numérisé), et le mobilier et le matériel nécessaire à l'accueil de la Chargée de mission « environnement ».

Monsieur Euvette signale que le matériel informatique et mobilier ne sont plus subventionnés.

Il ajoute également que quelques soient les projets ils se doivent d'être étudiés par le Conseil avant d'être validés. Pour lui il est impossible de présenter des dossiers n'ayant pas reçus l'aval des élus.

Pour le Président, d'accord sur le fond avec les remarques faites par Monsieur Euvette, les délais imposés risquent de faire perdre le bénéfice des subventions si les dossiers ne sont pas transmis dans les délais.

Il est convenu que tous les dossiers seront présentés à la prochaine réunion de la Commission des Finances courant janvier pour validation avant transmission à la sous-préfecture.

Sur proposition de Monsieur le Président et sous réserve de l'avis de la Commission des Finances, le Conseil sollicite, à l'unanimité, le subventionnement des dossiers DGE.

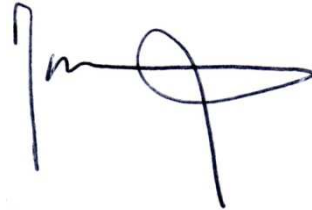
Fin de la séance à 20h00.

Le secrétaire ,



Jean-Michel DARSONVILLE

Le Président,



Serge MACUDZINSKI